



A

## Découverte, ruées et déclin : du premier cycle de l'orpaillage (1855-1914) au ralentissement de l'activité (1915-1974)



- 10 ■ 1 - L'or mythique de Guyane
- 14 ■ 2 - Des ruées vers l'ouest et l'intérieur des « Grands Bois »
- 18 ■ 3 - Le règne de la « maraude » et de la « bricole »
- 20 ■ 4 - Des techniques d'extraction gravimétrique
- 25 ■ 5 - Les prémices d'une mécanisation de l'activité
- 30 ■ 6 - Le déclin multifactoriel de l'activité : 1915-1974



## 1 - L'or mythique de la Guyane

La présence d'or sur le plateau des Guyanes (Figure 1), entre les fleuves Orénoque et Amazone, est attestée depuis des temps ancestraux mais aussi fantasmée par les premiers récits de voyages espagnols, portugais et anglais des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ; récits à l'origine de nombreuses légendes, notamment celles de l'*El Dorado*, de la cité *Manoa* et du *Lac Parimé*. Selon ces dernières, le cœur de la forêt des Guyanes renferme de très riches et abondants gisements d'or et de pierres précieuses, ainsi que des vallées couvertes de *terres aurifères*, suggérant déjà que l'or avait été remarqué tant dans les affleurements rocheux qu'au sein des dépôts d'alluvions. Sanchez (1996) retrace précisément la genèse et la propagation de ces mythes, fondateurs de la conquête de l'Amérique méridionale.

C'est en 1604 qu'eut lieu la première tentative d'implantation française en territoire guyanais. Il faut cependant attendre 1664, et l'expédition coloniale de Joseph-Antoine Lefebvre de La Barre, pour qu'une installation durable voie le jour sur l'Île de Cayenne. Une première mise en valeur agraire est alors faite, reposant sur une économie de plantations (sucrrières principalement), liée à l'esclavage. Au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, de nombreuses expéditions de prospection d'or sont lancées depuis les rares implantations coloniales du territoire guyanais, en remontant les différentes rivières (Annexe 1) : Approuague, rivière de Kaw, Camopi, Orapu, Oyapock et Inipi (Péto, 1986). Les légendes sont progressivement corroborées par quelques découvertes éparses de paillettes aurifères dans les dépôts alluviaux mais ce sont surtout les pépites et bijoux présentés et portés par certaines populations amérindiennes qui suscitent l'intérêt et la convoitise des colons (Figure 2).

Entre 1787 et 1789, le médecin naturaliste du roi Jean-Baptiste Leblond effectue trois missions en Guyane. Ses travaux – et notamment sa carte « géographo-géologique » illustrant sa *description abrégée de la Guyane française* – fixent les premiers éléments concrets sur les minéralisations de certaines formations granitiques qui « annoncent des métaux de toutes les sortes, même les plus précieux » (Leblond, 1814). S'il semble que plusieurs découvertes locales aient déjà été faites au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle (Condamine, 1769 ; Humboldt, 1819 ; Charrière, 1856 ; Saint-Amant, 1856), il reste extrêmement difficile de distinguer découvertes et légendes ; et la localisation précise des gisements reste secrète. Il faut attendre 1854 et 1855 et les découvertes de Paoline et Coÿy sur la crique Arataye (affluent de l'Approuague), pour que la présence d'or soit *officiellement* attestée en Guyane. Dès lors, une ruée vers l'or s'initie et M. Favard, directeur de l'Intérieur en Guyane de l'époque, écrit d'ailleurs :

*« Je vous entretenais, dans ma dernière lettre d'août et de septembre, de la découverte qui vient d'être faite d'un gisement aurifère situé dans le haut de la rivière d'Approuague, et de l'envoi d'une expédition pour exploiter le terrain. M. Félix Coÿy, qui avait été chargé de cette opération, vient de rentrer après être demeuré un mois dans les bois. Il rapporte de l'Arataye cent cinquante grammes d'or pur, qu'il a obtenus du lavage des terres qu'il a explorées. Parmi les pépites qu'il a recueillies, une seule est du poids de cinquante-sept grammes. Il a parcouru un terrain de dix lieues carrées, et partout il a trouvé de l'or en paillettes et en pépites. Tous les cours d'eau qu'il a explorés lui ont donné de l'or. Ainsi, c'est aujourd'hui un fait acquis : l'or existe dans l'intérieur de la Guyane ! [...] Une ère nouvelle paraît se lever sur notre pays et Cayenne sera avant longtemps une rivale de la Californie ».*

(Courrier à M. de Saint-Amant – le 17 octobre 1855).

Cette ruée vers l'or reste cependant sans commune mesure avec celles entamées quelques années plus tôt en Californie ou en Australie. Des réticences de la part de certains colons émergent même en Guyane, où quelques expéditions « contradictoires » tentant de prouver l'absence de gisements aurifères sont effectuées (Picot *et al.*, 1995). Si de l'or a bien été trouvé sur l'ensemble du plateau des Guyanes et des rivières qui le parcourent, les mythes démesurés évoquant les vastes cités d'or (El Dorado, Manoa) sont progressivement remis en cause par les géographes explorateurs au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant d'être abandonnées au XIX<sup>e</sup> siècle suite aux grandes expéditions naturalistes comme celles d'Alexandre de Humboldt (1799-1805), de Robert Schomburgk (1835-1839) ou d'Henri Coudreau (1887-1891). En Guyane, les mythes s'évaporent mais laissent place à partir de 1855 aux rêves de fortune.

## Encart 1 Plateau des Guyanes

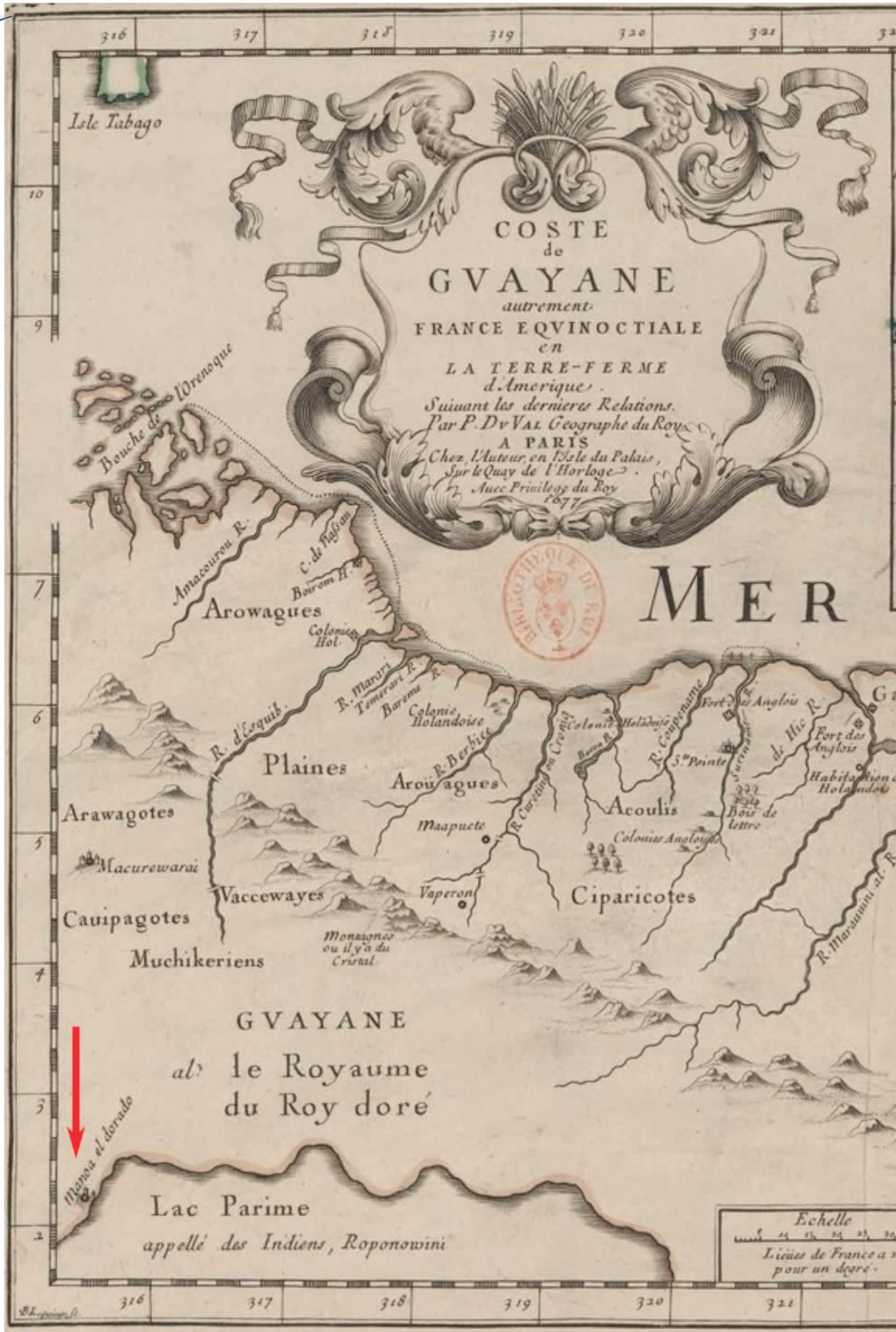


Figure 1 - Localisation du plateau des Guyanes.

Le plateau des Guyanes (ou bouclier guyanais) constitue une région de la côte nord-est de l'Amérique du sud. Il s'étend sur 900 km du nord au sud et sur 1 800 km d'est en ouest, ainsi que sur 6 pays (Brésil, Guyane française, Suriname, Guyana, Venezuela et Colombie). Il s'agit d'un ensemble géologique essentiellement formé lors de l'orogénèse\* transamazonienne du Précambrien, d'un âge compris entre 2,3 et 1,9 milliards d'années. À cette période, la zone est soumise à d'intenses processus magmatiques, métamorphiques et tectoniques caractérisant une première phase de subduction puis de collision continentale (Dardenne & Schobbenhaus, 2003 ; Nontanovanh & Roig, 2010). De vastes complexes granitiques mais aussi ophiolitiques (ceintures de « roches vertes ») se mettent alors en place. Ces structures sous-tendent aujourd'hui le sous-sol guyanais (Annexe 2). Le bouclier des Guyanes, qui trouve son pendant en Afrique de l'Ouest suite à l'ouverture de l'Océan Atlantique il y a environ 180 millions d'années, a très peu évolué depuis sa mise en place et reste soumis à des processus d'altération géochimique supergènes (très développés) sous climat tropical. Fortement minéralisé, il recèle d'importants gisements aurifères mais également de nombreuses substances connexes (argent, cuivre, molybdène, diamant, bauxite, etc), aujourd'hui exploitées.



Figure 2



Carte de Pierre Du Val d'Abbeville dressée en 1677 (Coste de Guayane, autrement France Equinoctiale ou la Terre Ferme d'Amérique suivant les dernières Relations). Y figure notamment le Lac Parimé, sur les rives duquel sont censés se trouver la cité de Manoa, et l'Eldorado (flèche rouge). Sur les berges de l'Aperwaque (Approuague), les tribus Nolaques (Nouragues) « portent des plaques d'or à leurs oreilles » (carré rouge). Source : Bibliothèque nationale de France (BNF).



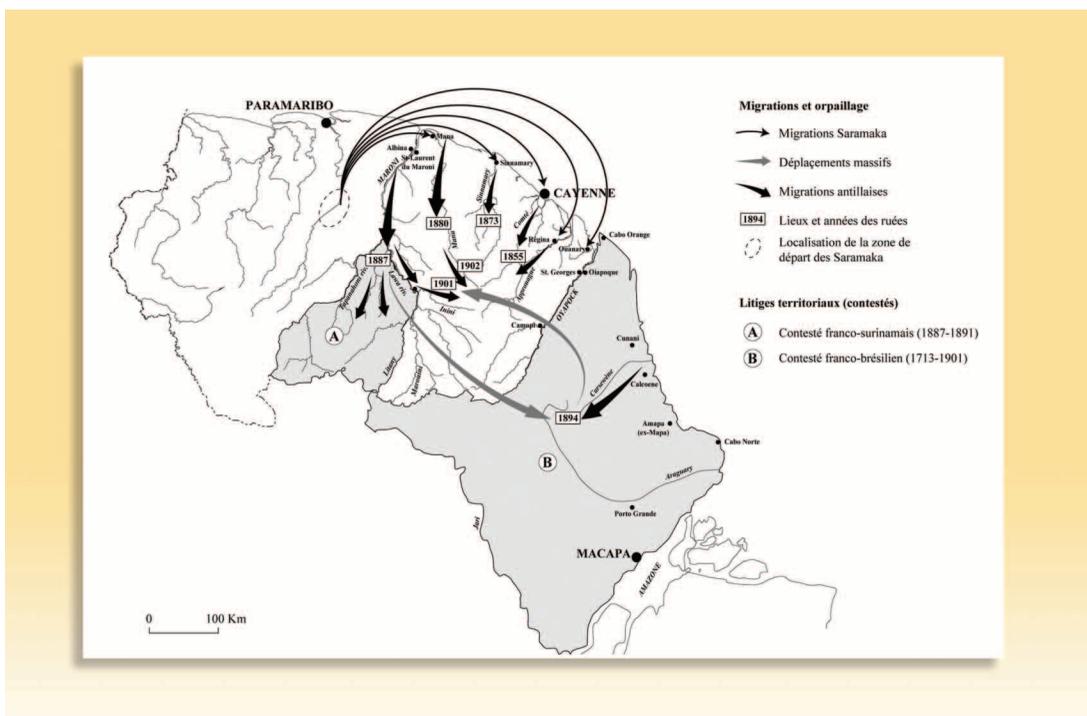


## 2 - Des ruées vers l'ouest et l'intérieur des « Grands Bois »

Les affluents de l'Approuague sont rapidement exploités. En 1857, une première *Compagnie Aurifère et Agricole de l'Approuague* bénéficie par décret impérial du 20 mai d'une concession de 200 000 ha (!) sur 25 années, et débute rapidement son exploitation sur différents placers\* (Aïcoupaye, Magdeleine puis Counamaré et Sans-Rémission). Dès lors, les prospections se propagent d'est en ouest : des gisements sont découverts en 1859 sur l'Orapu, la Comté et ses affluents (placer Cacao, placer Boulanger). En 1862, les frères Ernest et Paul Isnard découvrent le placer National sur la rivière Kourou. À partir de 1865, plusieurs placers sont mis au jour sur le Sinnamary et ses affluents (Courcibo, crique Leblond, crique Pactole). Parmi les plus célèbres, le gisement Adieu-Vat est également découvert par les frères Isnard en 1866, puis les placers Dieu Merci (dont sera extraite 1,6 tonne d'or en 46 mois) et Saint-Élie, sont découverts par Vitalo, respectivement en 1869 et 1873. Entre 1873 et 1875, les exploitations atteignent le bassin de la Mana et ses principaux affluents (Arouany, crique Lézard) avec la découverte des placers Pas-trop-tôt (par Cléobie en 1873), Élysée, et Enfin (par Léonce Mélkior en 1875) ; puis la partie aval du Maroni est à son tour prospectée (Bordeaux, 1906).

Rapidement après la mise en exploitation des placers situés à proximité des fleuves et rivières les plus aisément navigables, les recherches s'étendent vers les zones plus reculées, où les sauts\* sont nombreux et plus difficiles à franchir. Les migrations aurifères se propagent en remontant les criques, et s'enfoncent vers les « Grands Bois »<sup>2</sup> (Figure 3).

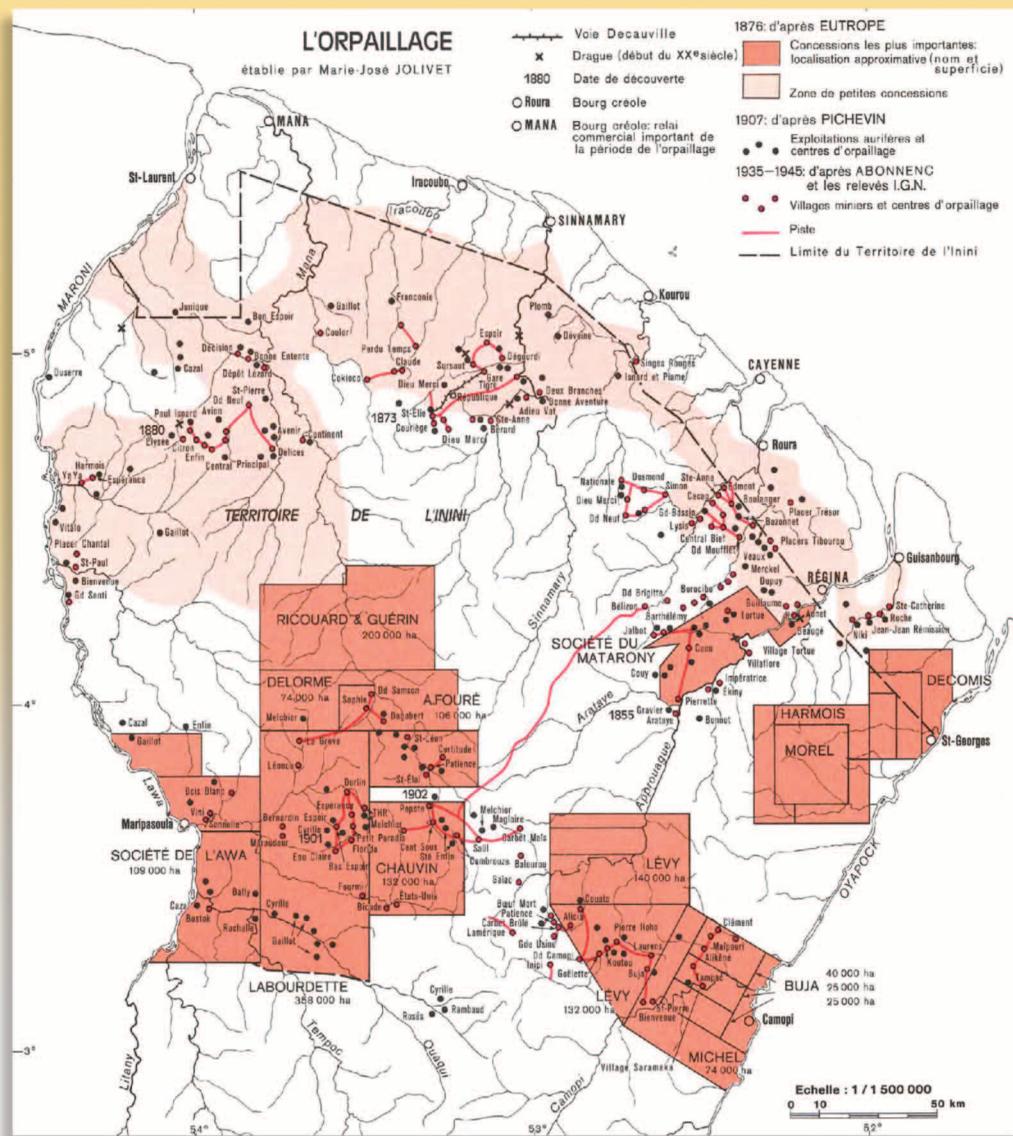
Figure 3



Migrations, ruées aurifères et litiges territoriaux à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en Guyane. La découverte des gisements aurifères suit globalement une direction est-ouest par le littoral avant de progresser vers l'intérieur des terres (in Piantoni, 2008).

Les chercheurs d'or rejoignent d'abord les dégrad\* sur les criques situées à l'amont avant d'aller « au fond »<sup>3</sup>. Ainsi, à partir de 1889, de nouveaux placers sont mis en exploitation sur le Lawa et le Tapanahony (Haut Maroni)<sup>4</sup>. À l'est, les riches gisements du Carséwène<sup>5</sup> (bassin du Haut Yaoué) sont découverts en 1894, entraînant un grand rush lors duquel 15 000 à 20 000 orpailleurs se ruent sur une zone d'environ 25 km<sup>2</sup> (Brousseau, 1901 ; Levat, 1902). En 1901, l'Inini (affluent du Lawa) dévoile son fort potentiel aurifère et fait à son tour l'objet d'un grand rush aurifère. Dans les zones plus centrales comme sur la haute Mana, des gisements sont également découverts et mis en exploitation à partir des années 1900, sur les criques Limonade, Sophie, Repentir ou Absinthe (Figure 4).

Figure 4



Carte présentant les sites et les principales dates en lien avec l'histoire de l'orpaillage guyanais (in Atlas des départements français d'outre-mer, Planche 19 – Histoire coloniale, 1979).

3 - Le « fond » (ou « fon ») définit le chantier même, souvent isolé, où l'or est exploité.

4 - Ce territoire est alors contesté par la Guyane hollandaise (Suriname) auquel il sera rattaché en 1891.

5 - Ce territoire de la région de l'Amapa, fait également l'objet d'un célèbre contesté (désaccord territorial opposant la France au Brésil) aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Il sera définitivement attribué au Brésil en 1901. Entre 1894 et 1898, 10 tonnes d'or sont extraites des alluvions des criques du Carséwène.

Cet âge d'or de l'exploitation aurifère *héroïque* guyanaise (Levat, 1901) s'étendra jusqu'à la Première Guerre mondiale, et connaîtra son apogée en 1908 où près de 4,5 tonnes d'or seront (officiellement) extraites des placers guyanais (Annexe 3). À l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, les gisements aurifères guyanais sont bien identifiés, délimités et exploités par des concessions - seul titre légal d'exploitation - attribuées à des sociétés minières dont les capitaux sont très majoritairement métropolitains (Figure 5). Ces sociétés, qui permettent de limiter les initiatives individuelles, fleurissent avec plus ou moins de succès durant ce premier cycle de l'exploitation aurifère ; certaines tentent une diversification de leur activité en mêlant l'exploitation minière à l'agriculture (sur abattis\*) ou à l'exploitation forestière. L'organisation des grands placers est normée, hiérarchisée et souvent calquée sur le modèle des exploitations sucrières (Strobel, 2019). L'attrait économique, la soif de l'or et l'abolition de l'escalavage, entraînent cependant un important afflux de mineurs clandestins, affranchis antillais pour la plupart, indépendants et sans titre, qui voient dans l'orpaillage une activité libératrice<sup>6</sup>. Ces premiers orpailleurs illégaux contribuent à découvrir les gisements les plus isolés et encore inexplorés. Par endroit, ils se sédentarisent en formant de petits villages dédiés à l'exploitation aurifère comme à Saül, Dorlin, Sophie, Dagobert ou Saint-Léon (Jolivet, 1982 ; Pétot, 1993). Ces nombreux orpailleurs entraînent dans leur sillage tout un réseau de colporteurs et de commerçants qui assurent les ravitaillements, cruciaux dans ces secteurs reculés.

Figure 5



© Archives départementales de Guyane

Exemples d'actions de compagnies minières guyanaises de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

« Les anciens évoquaient ainsi la hantise de voir survenir la coupure des vivres et, en conséquence, l'obligation de descendre vers la côte, de quitter les bois. Pour chaque orpailleur, le commerçant était donc une sorte de garant de sa situation. [...] Ainsi, en même temps que la relation de dépendance s'établissait une relation de confiance entre l'orpailleur et le commerçant. Il est indéniable qu'une grande partie de l'or du mineur aboutissait dans la caisse du commerçant, ce dont l'orpailleur était au demeurant tout à fait conscient. Il acceptait néanmoins la liberté des prix car il savait aussi qu'en cas de déveine ou de maladie le commerçant l'aiderait de maintes façons et lui ferait crédit. Chez le commerçant arrivaient enfin non seulement les biens, mais aussi les nouvelles des autres dégradés et fonds avec leur lot de bruits, de rumeurs et d'indices. » (Strobel, 2019).

La présence de ces très nombreux exploitants « sans titre » est également à l'origine d'importants conflits entre activités légale et illégale sur l'ensemble du territoire guyanais (Bassières, 1936 ; Orru, 2001a). De nombreux groupes armés de clandestins se forment, exploitent illégalement les criques ou pillent les chantiers.

## Encart 2 Toponymes

L'orpaillage s'est fortement inscrit dans le territoire guyanais, et tout particulièrement dans l'intérieur des terres comme en témoignent la toponymie qui nous est parvenue. Cela s'observe sur de nombreux placers exploités : Enfin, Pas-trop-tôt, Dieu-Merci, Découverte, Délice, Certitude, Espérance ou Triomphe ; mais aussi par l'hydronymie des criques : Filon, Félicitée, Espoir, Désirade, Million, Pépita, Pactole, Trésor, Belle étoile ou Petit Paradis.

De simples lieux-dits, comme Montagne d'Or, Cent-sous, Rubis, Désir, Saut l'Or Rosalie, Fantastico, Providence ou Maraudeur renvoient à l'activité minière ; et certains toponymes rappellent parfois des espoirs déçus : Bas Espoir, Perdu Temps, Déchéance, crique Loupé, crique Misère, crique Tracas...

« Citron » désigne plusieurs criques guyanaises et rappelle généralement la taille des pépites qui y furent trouvées. Les criques « Eau Claire » ou « Cristal » désignent généralement des criques qui ne furent pas orpaillées alors que les criques « Blanche », « Eau Blanche », « Caca de l'eau », « Caca Poule », renvoient à la turbidité\* des eaux en aval des chantiers d'orpaillage. Certaines criques puisent également l'origine de leur nom dans les aménagements dont elles furent l'objet telles que les criques Batardeau ou Palissade.

Les orpailleurs eux-mêmes laissèrent leur nom à plusieurs installations et certains villages : Saül, Orion, Melchior, Dorlin, ou Paul Isnard, sont quelques célèbres exemples parmi tant d'autres. De nombreuses criques ont également pris le nom des orpailleurs pionniers : Crique Paoline, Crique Saint-Léon, Crique Couy, Crique Vitalo, Crique Nelson, Crique Adolphe. Enfin, certains toponymes rencontrés en plusieurs endroits - tels que Bœuf Mort ou Cochon Brulé - transcrivent la richesse de certains gisements aurifères, qui méritaient pour les orpailleurs le sacrifice d'un animal (Rostan & Mestre, 2017).





### 3 -Le règne de la « maraude » et de la « bricole »

*« Par légions des aventuriers chercheurs d'or, venus des lieux les plus divers, étrangers pour la plupart, se sont abattus depuis un certain temps sur nos régions aurifères. Au nombre de plusieurs milliers – ils sont peut-être 8 à 10 000 – sans posséder aucun titre, sans payer la moindre redevance, ces aventuriers écument partout nos mines d'or. Cyniquement, au mépris des droits des occupants légitimes, presque toujours par menace, souvent avec violence, ne reculant même pas parfois devant le crime, ces maraudeurs mettent nos placers au pillage ».*

(Discours du gouverneur de Guyane Picanon, le 27 juillet 1906).

L'orpaillage *illégal* est donc aussi ancien que l'activité légale en Guyane ; plusieurs auteurs dévoilent, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, la réalité de cette filière clandestine (Levat, 1902 ; Bordeaux, 1906 ; Dangoise, 1909). Le regard porté sur les *maraudeurs*, exploitants illégaux (c'est-à-dire sans titre) majoritairement venus des Antilles et des pays frontaliers de la Guyane et qui profitent de l'inertie de l'administration minière et de l'absence presque totale de contrôle, reste ambivalent et divise les auteurs.

D'un côté, les maraudeurs sont accusés de déséquilibrer l'activité en exploitant des gisements sans aucune autorisation et de transformer les « Grands Bois » en zone de non-droit violente. L'absence de recettes douanières sur leur production (importante mais difficilement estimable) est en outre largement préjudiciable pour la colonie. Les taxes de douane étant plus importantes en Guyane française que chez ses voisins limitrophes, de nombreux orpailleurs franchissent illégalement les frontières pour revendre leur production. Finalement, certains auteurs estiment que la production officielle ne constitue en réalité qu'un tiers de la production totale d'or en Guyane (Nibaut 1882 ; Levat, 1902 ; Dangoise & Pottereau, 1905 ; Delvaux, 1929), et ce malgré la mise en place à partir de 1906 par le gouverneur Picanon de postes dédiés au contrôle de gendarmeries et de douanes sur la Mana, l'Inini ou le Maroni.

D'un autre côté, la capacité d'adaptation et de prospection des maraudeurs dans des contrées inexplorées est à l'origine de la découverte de nombreux nouveaux gisements dont les alluvions sont « payantes », c'est-à-dire rentables. Ces découvertes aiguïsent l'appétit des compagnies minières qui se portent alors rapidement acquéreurs de nouveaux titres sur ces vastes espaces, pour exploitation... ou spéculation (Levat, 1902). D'un côté comme de l'autre, l'absence de réglementation claire, adaptée et opérationnelle - c'est-à-dire pouvant être aisément mise en œuvre sur le territoire guyanais - fait consensus.

*« L'industrie aurifère de la Guyane est régie par un décret du 18 mai 1881 dont les dispositions ne sont plus en harmonie avec les exigences de la situation économique actuelle. Cette industrie n'est plus présentement ce qu'elle était il y a vingt-cinq ans. Monopolisée à cette époque par un petit nombre d'entreprises régulières, elle a donné lieu, depuis les grandes découvertes de l' Awa, de Carsewène et de l'Inini, à l'intrusion d'une multitude de petits prospecteurs. Il est devenu nécessaire, par suite, d'adopter une législation qui garantisse les droits des petits chercheurs d'or, tout en protégeant les exploitations régulières contre les maraudeurs qui, à l'heure actuelle,*

*opèrent effrontément, grâce aux lacunes d'un texte manifestement suranné. On peut reprocher notamment au décret de 1881 d'admettre l'attribution de concessions sur de simples plans non contrôlés et non repérés sur le terrain. Il s'ensuit : que nombre de terrains productifs sont accaparés par les mêmes détenteurs ou leurs prête-noms et immobilisés entre leurs mains ; que la plus grande incertitude règne au sujet des limites des terrains concédés ; que le maraudage se pratique d'une façon effrénée dans ces territoires non repérés et non délimités ; qu'enfin, l'or récolté en fraude échappe à toutes saisies, grâce à des laissez-passer de complaisance que tout maraudeur peut s'acheter chez des trafiquants »*

(Rapport de M. Le Hérissé sur le budget colonial de 1906).

Sans législation ni moyens d'action adaptés, les propriétaires exploitants doivent souvent se résoudre à transiger et à mettre leurs placers « en bricole ». Cette pratique d'amodiation\* se généralise à partir de 1904, et permet aux petits groupes de maraudeurs sans permis, devenus bricoleurs\*, d'exploiter des gisements légaux, moyennant une redevance<sup>7</sup> et l'obligation de revendre l'or et de s'approvisionner auprès du propriétaire du titre (Jolivet, 1982). Ce dernier y trouvait ainsi son compte, ainsi qu'un calme relatif. Certaines compagnies minières - suffisamment riches - organisaient cependant de véritables expéditions militaires pour déloger les maraudeurs avant d'initier leurs travaux (Rostan & Mestre, 2017). Mais d'une manière générale et sans appui réglementaire fort, la grande majorité de ces sociétés abonne leurs exploitations en bricole entre 1905 et 1910 (De La Marlière, 1929).

L'activité minière guyanaise reste ainsi artisanale et s'appuie sur des techniques basiques jusque dans les années 1920. C'est le règne de « la bricole », où seul le « gros or », l'or pépitique, est recherché (Levat, 1898). Ces modalités d'exploitation constituent un formidable gâchis, puisque c'est justement l'or fin, en paillettes ou petits grains, qui fait la richesse sur de nombreux gisements guyanais (Pétot, 1993 ; Picot *et al.*, 1995 ; Orru, 2001a). Ce manque de rationalisation dans les exploitations aurifères initiera d'ailleurs le déclin de l'activité.

7 - Cette rente est généralement fixée à 10 % de la production ou prend la forme d'une taxe de 20 à 25 grammes d'or par semaine.

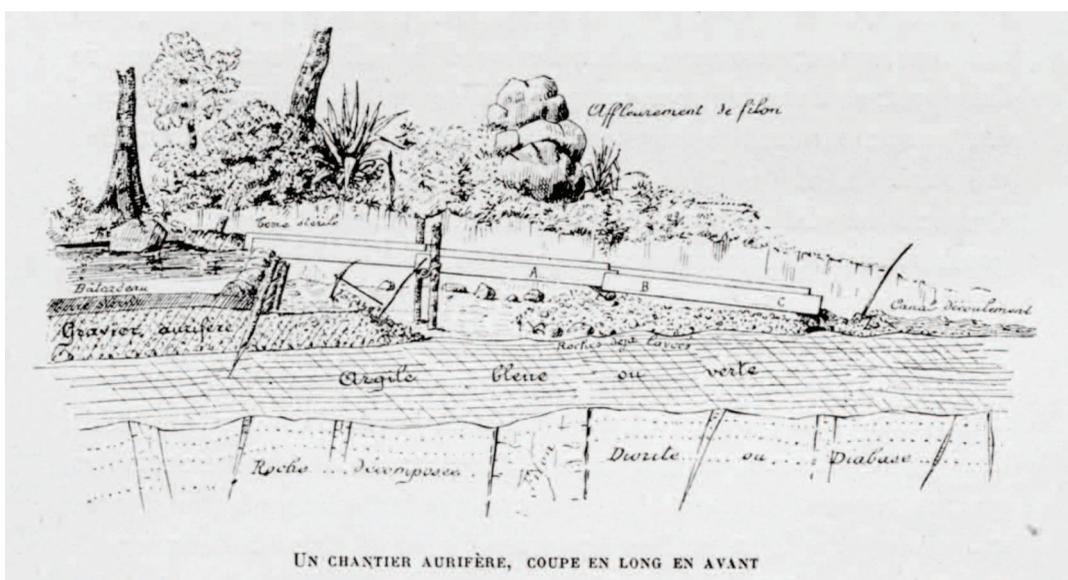


## 4 - Des techniques d'extraction gravimétrique

Pour tenter de mieux comprendre l'organisation des gisements aurifères, les caractéristiques géographiques et géologiques des placers guyanais ont été étudiées par plusieurs historiens de l'orpaillage dès le XIX<sup>e</sup> siècle (Leblond, 1814 ; Barveaux, 1873 ; Crevaux, 1883 ; Viala, 1886 ; Babinski, 1888 ; Levat, 1898). Ils ont permis de déterminer plus précisément les secteurs géologiquement propices à la présence de l'or, tant sous forme de filons dans la roche affleurante, que dans les dépôts alluviaux. La relation entre gisements aurifères et la présence sous-jacente des ceintures de roches vertes est ainsi rapidement mise en évidence (Annexe 2). Ils remarquent également que l'organisation stratigraphique des flats\* alluvionnaires guyanais est assez uniforme et comprend successivement (Figure 6) :

- une couche de terre végétale située sur les premiers horizons humifères d'un sol peu épais (10-20 cm). Les premiers orpailleurs créoles évoquent la « peau de la terre » (ou lapo-té) ;
- une couche argilo-limoneuse stérile, de couleur brune à jaune et d'épaisseur variable comprise entre 1 et 4 m. Les orpailleurs appellent aussi cette couche « le déblai » ;
- une couche de graviers ou de sables quartzeux aurifères, dénommée « la couche ». Elle peut être *sub-affleurante* (notamment dans le fond des criques) ou située à 2 ou 3 m de profondeur. Cette couche est l'objet même de l'exploitation. Son épaisseur est généralement comprise en 0,5 et 1 m. La répartition de l'or au sein de « la couche » n'est pas régulière dans une même section transversale. Les particules se concentrent généralement dans une veine riche. « Cette veine, d'une largeur comprise entre 4 et 15 m, se situe parfois sur les côtés de la vallée, mais plus généralement au voisinage de la crique même. Puis les teneurs\* diminuent de part et d'autre de cette veine, et les côtés sont souvent stériles » (Delvaux, 1911a) ;
- une couche de glaise qui marque la transition avec le substrat rocheux argileux sous-jacent. Cette glaise est tantôt blanche grise, bleue ou verdâtre, selon la nature lithologique du substrat, et peut être aurifère sur ses premiers centimètres supérieurs, qui sont généralement exploités.

Figure 6



Profil-type d'un chantier d'orpaillage alluvionnaire en Guyane dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La couche de graviers aurifères repose entre une couche d'alluvions stériles et les argiles saprolitiques\* issues de la décomposition du substrat rocheux (in Brousseau, 1901).

*« La terre à or, c'est en couches qu'elle est, c'est comme ça qu'elle a été formée. D'abord lapo tè-a qui peut être très riche, ensuite vient gredin-la\* (les cailloux, le gravier) puis kouch-la (la couche), faite de rochers et de pierres (amalgamées par du sable ou de l'argile) et enfin glèz-la (la glaise). » On ne va pas plus loin. C'est sur la couche, au-dessus de la glaise, que l'or s'assied. Il faut donc remuer tout ce qui s'est amassé par-dessus et pour ça il faut faire monter la terre, la laver, la soulever en l'air avec la pelle. Pour la laver il faut ensuite la faire passer dans des dalles. C'est tout ! C'est comme ça que ça se passe. Il n'y a aucun mystère à cela. »*

(Dialogues de M.-B. Strobel avec Johannès, ancien orpailleur de Wacapou, in Strobel, 2019).

Plusieurs techniques de récupération de l'or alluvionnaire compris dans « la couche » furent mises en œuvre en Guyane (Orru, 2001b ; Rostan, 2015). Ces techniques, dites « gravimétriques », reposent sur le principe simple de la ségrégation par l'écoulement suivant la densité des matériaux. La densité de l'or (17 à 19) favorise son dépôt alors que les alluvions qui l'entourent (densité du quartz  $\approx 2,7$  ; densité des limons et argiles  $\approx 1,6$ ) sont entraînées et évacuées par l'eau.

Certaines de ces techniques sont particulièrement rudimentaires et souvent réservées à la maraude, comme la batée\* et le coui\*, le sous-marin\*, le long-tom\* ou le bakatach\* (Figure 7A). D'autres sont plus élaborées, notamment le sluice\*, qui fut introduit en Guyane dès le milieu des années 1860 par l'ingénieur Barveaux, et qui constitue l'outil emblématique du premier cycle de l'orpaillage. Levat (1898) fournit une description précise des modalités d'exploitation par sluice portatif mis en œuvre sur des parcelles préalablement prospectées à la batée ou à la sonde (Figure 7B et 7C). Pour cela des trous de sondage<sup>8</sup> sont régulièrement réalisés en ouvrant des layons\* dans le fond de vallée afin d'échantillonner la couche aurifère pour en connaître sa teneur. Si les alluvions sont « payantes », les travaux préparatoires sont lancés : la zone est déboisée (Figure 7D), dessouchée et « decapélée », c'est-à-dire que la couche d'alluvions stériles recouvrant la couche d'alluvions aurifères en est ôtée. On procède ensuite aux travaux d'exploitation à proprement parler par l'installation du sluice.

Figure 7



(A) Long-tom sur un chantier de maraudeurs (B) Prospection à la batée dans la crique Lézard. (C) Prospection par sonde sur le placer. (D) Déboisement d'un placer bientôt en exploitation. (Photographies A. Molténi en 1883 & J. Galmot en 1907 – source : BNF). Une fois la zone exploitée, le sluice est démonté et remonté en amont immédiat où le chantier se poursuit, suivant le même procédé. Les chantiers progressent ainsi en moyenne de 2 à 5 m par jour. La méthode d'exploitation permet ainsi de remonter plusieurs kilomètres de criques assez rapidement, mais sur une largeur souvent réduite (inférieure à 20 m).

8 - Ces trous de sondage ont généralement une forme rectangulaire de 2 m x 1 m et s'étendent jusqu'aux premiers centimètres de la couche de glaise.

L'alimentation en eau du système est assurée, via un canal d'amenée (Figure 8A), depuis un barrage de bois et d'argile (batardeau\*) établi sur la crique en amont de la zone en chantier (Figure 8B). Un canal de fuite, en sortie de sluice évacue les eaux hors du chantier, avec plus ou moins de réussite. La rampe se compose d'une dizaine de « dalles » emboîtées, d'environ 30 cm de largeur et 4 m de longueur, suivant une pente modulable, généralement comprise entre 8 et 12 % (Figure 8C et 8D). Ces dalles sont légèrement évasées à leur extrémité supérieure pour permettre un bon emboitement. Le fond du sluice est composé de tasseaux, les riffles\*, qui « débourbent » l'alluvion et laissent percoler la pulpe\* et les particules d'or dans un double fond (Figure 8E). L'or contenu dans les alluvions se dépose et s'amalgame\* avec le mercure qui a très souvent été versé en début de travail pour récupérer les particules d'or les plus fines<sup>9</sup>. En fin de journée, les riffles sont démontés et l'or pépitique grossier est récupéré (Figure 8F). L'or amalgamé au mercure est quant à lui raclé et chauffé (> 400°C) afin d'évaporer le mercure et ne laisser que l'or. L'organisation du chantier est assez normée :

*« Le chantier de lavage normal comporte un nombre d'hommes qui varie entre 12 au minimum et 15 au maximum, suivant qu'on emploie deux ou trois piocheurs, car c'est du nombre de ces derniers que dépend essentiellement la composition du chantier. Chaque piocheur en effet nécessite deux pelleteurs, trois même parfois lorsque la nature du sol le permet, de sorte qu'en général à deux piocheurs correspondent quatre pelleteurs. Les pelleteurs jettent, à la pelle, l'alluvion désagrégée par la pioche, dans le sluice. Les matières tombent dans le courant d'eau aux pieds d'un ouvrier perché sur l'appareil, qui triture constamment, au moyen d'une raclette, les pelletées de terre qui lui arrivent. Il commence ainsi le débouillage et assure la mise en route des pierres et de l'alluvion. Il y a en outre, sur le parcours du sluice, deux ou trois femmes qui ont pour mission d'arrêter au passage les grosses pierres, de les rejeter en tas derrière elles et d'arrêter aussi les mottes d'argile trop grosses pour pouvoir être désagrégées dans le courant. Ces mottes sont mises par elles à part. Ces femmes sont aussi chargées d'entretenir en bon état le riffle en fonte. Enfin, à la queue du sluice, un ou deux hommes, nommés débouilleurs, prennent constamment au fond du canal de fuite le sable que dépose le courant à la sortie du sluice, et le lancent à jets de pelle à droite et à gauche, formant ainsi deux sortes de digues entre lesquelles coule le canal qui assure l'assèchement du chantier. »*

(Description des modalités de chantier par Levat, en 1898).

Lors de ce « premier cycle », les chantiers d'orpaillage sont effectivement relativement étroits et ceci peut être expliqué par deux paramètres :

- les sluices, comme l'ensemble des techniques gravimétriques, nécessitent continuellement une certaine quantité d'eau<sup>10</sup> et restent donc souvent situés à proximité immédiate des criques. Les zones plus éloignées du thalweg (marges du lit majeur, terrasses, dépôts éluviaux) sont logiquement plus difficiles à exploiter (par la mise en place de réseau de canaux) et sont donc à cette époque souvent délaissées<sup>11</sup> ;
- la mauvaise organisation des chantiers et l'empressement des orpailleurs poussent ceux-ci à extraire l'or en priorité dans le thalweg, où la veine aurifère est plus accessible (Levat, 1898 ; Brousseau, 1901 ; Dangoise 1909). Les chantiers sont ainsi rapidement engorgés d'une part, et encombrés par les résidus de chantier (tailings) d'autre part. Effectivement, ces résidus sont bien souvent déposés sur les marges immédiates du thalweg exploité. Les travaux latéraux, qui nécessitent alors un double effort de décapage (des tailings déposés dans un premier temps, puis des horizons alluvionnaires stériles sous-jacents), sont plus rarement menés.

L'épaisseur de la couche d'alluvions stériles conditionne également les modalités d'exploitation. Lorsque ces dépôts superficiels sont peu épais et les graviers aurifères sub-affleurants, les chantiers sont allongés et peuvent dans une certaine mesure s'étendre en largeur (Figure 8D). Inversement, lorsque la couche stérile est épaisse, des fosses d'extraction sont généralement creusées en-dessous du sluice pour accéder aux dépôts aurifères (Figure 8E). Dans tous les cas, au regard de la nature des alluvions constituant les fonds de vallées et de la proximité de la nappe alluviale, les exploitations sont rapidement contraintes verticalement et n'excèdent que très rarement 2 à 3 m de profondeur.

9 - Il faut entre 1 et 1,5 kg de mercure pour amalgamer 1 kg d'or.

10 - Lors des saisons sèches, les exploitations sont d'ailleurs fréquemment mises à l'arrêt faute d'eau dans les criques.

11 - La richesse des dépôts éluviaux est pourtant connue - suite à plusieurs découvertes par sérendipité - dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Levat, 1898). A. Lacroix, dans une conférence de 1917 précise « Les éluvions sont riches en or gros et fournissent les belles pépites d'or pur ou associées à du quart » (Zimmermann, 1918).

Figure 8



Coupe transversale illustrant le fonctionnement d'un sluice en Guyane à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (in Levat, 1898) (A). Exemple de barrage pour alimenter une prise d'eau sur le placer Saint-Élie (B). Sluice en fonctionnement sur le Placer Élysée (C). Sluice en fonctionnement sur la moyenne Mana (D). Débarrassage manuel dans un sluice (E). Nettoyage du sluice en fin de journée (F). Fin de chantier sur une crique fraîchement orpaillée (G). (Photographies A. Molténi en 1883, J. Galmot en 1901 & M. Gachet en 1905 – source : BNF).

Les placers guyanais sont en somme soumis à une double contrainte en raison de la faible pente des tronçons exploités : hydraulique d'une part puisque les chantiers s'engorgent rapidement dès que les alluvions sont creusées, et topographique d'autre part, puisque les horizons superficiels et les rejets du sluice ne peuvent être exportés à une distance suffisante de la zone exploitée. Ils contraignent alors latéralement le chantier (Figure 8E et 8F), ce qui favorise encore son engorgement.

Les pertes inhérentes à ces méthodes d'extraction artisanales sont très importantes et les « repasses » sont d'ailleurs régulièrement aussi fructueuses que le passage initial (Levat, 1898 ; Brousseau, 1901). Finalement, l'activité minière est peu rationalisée lors de ce premier cycle (difficultés structurelles d'exploitation, manque d'efficacité d'une méthode d'extraction aléatoire, non récupération des particules d'or les plus fines) et entame véritablement son déclin au sortir de la Première Guerre mondiale. Sous l'impulsion de certaines sociétés minières, et dans la perspective justement d'une rationalisation des exploitations, des tentatives sporadiques d'industrialisation grâce à la mécanisation de l'activité minière ont pourtant bien été menées.



## 5. Les prémices d'une mécanisation de l'activité

Un écrémage (épuisement) progressif des gisements alluvionnaires est constaté dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Une période « rationnelle » doit alors succéder à la période « héroïque » (Levat, 1901). Sur certains placers plus accessibles, des dragues à godets\* ont ainsi été mises en activité. Ces dragues étaient généralement construites en Europe (Pays-Bas, Belgique, Écosse) puis exportées en Guyane, démontées, acheminées puis remontées sur site (Figure 9).

Adaptées des travaux de curage des ports et canaux, puis perfectionnées par l'arrivée de la vapeur (et pour certaines de l'électricité) dans les années 1880, ces dragues sont alors déjà utilisées sur de nombreux gisements alluvionnaires à travers le monde (notamment en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis). Considérées comme de véritables prouesses technologiques, ces dragues bénéficient pour la plupart de noms spécifiques. *Flora*, *Conrad*, *Suzanne*, *Danica*, *Speranza*, ou encore *Marguerite* opèrent ainsi sur les criques guyanaises.

La méthode d'exploitation est « simple » : une chaîne de godets racle le fond du lit et remonte les alluvions sur le ponton où elles sont triées par un trommel\* puis déposées sur un sluice mécanique qui améliore significativement le débouage des alluvions.

Elles présentaient l'intérêt de pouvoir travailler :

- directement au sein du lit vif (y compris parfois lors des hautes eaux) ;
- dans les plaines marécageuses sans construction de canaux de dérivation ou de drainage<sup>12</sup> (Figure 10) ;
- durant une période bien plus étendue qu'un groupe d'ouvriers à terre. Certaines dragues opéraient de manière ininterrompue 6 jours sur 7<sup>13</sup>, avec un groupe restreint de 5 à 7 ouvriers (Delvaux, 1911a).

Grâce aux importants volumes traités, les dragues guyanaises peuvent exploiter les alluvions tenant « deux sous à la batée » (5,5 g/m<sup>3</sup>), ce qui représentait alors un premier seuil de rentabilité.

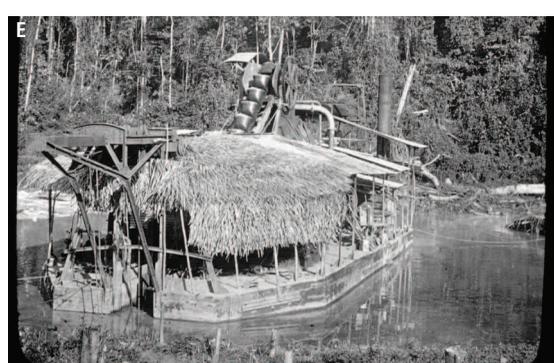
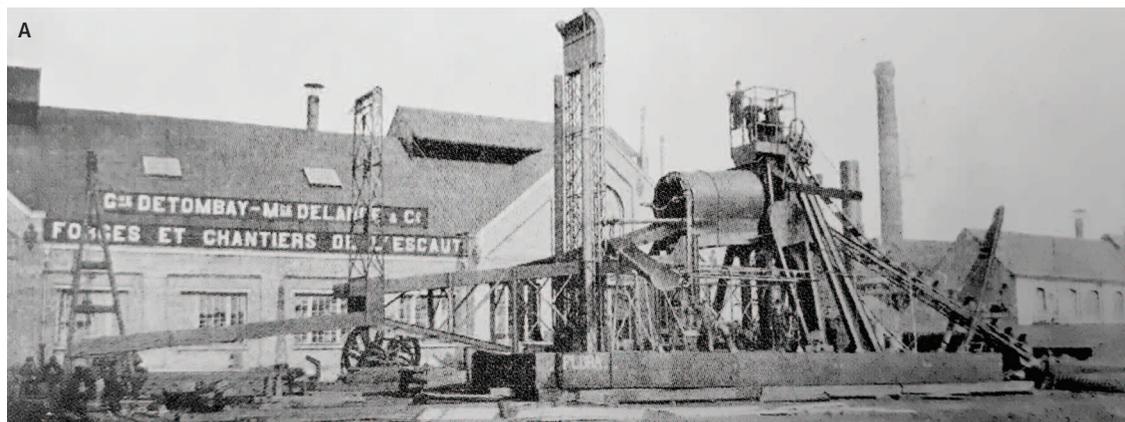
Plusieurs prototypes de dragues semblent avoir été établis à partir de 1896, notamment sur la crique Ipouçin (Levat, 1898), mais c'est en 1898 que fut construite la première drague à vapeur : *la Speranza*, qui fonctionna de 1899 à 1901 sur la crique Sursaut, affluent de la crique Tigre (Dangoise & Pottereau, 1905). Finalement, l'utilisation d'une vingtaine de dragues à godets est attestée sur les principaux cours d'eau guyanais (Rostan, 2010). Leur utilisation ne reste cependant cantonnée qu'à un nombre restreint de cours d'eau, car elles se heurtent régulièrement aux conditions peu propices du milieu : accessibilité et isolement<sup>14</sup>, difficultés d'entretien, irrégularités des gisements, faibles dimensions des criques exploitées et nombreux bois en rivière (Figure 11). Les dernières dragues à godets sont abandonnées à la fin des années 1920.

12 - Dans ce cas, la drague n'est pas « flottante » au sein du lit mineur de la crique. Elle œuvre en creusant le lit majeur depuis un bassin de lancement préalablement creusé (Delvaux, 1911a). La drague y est installée et progresse ainsi, tirée par des câbles et des treuils, directement dans le lit majeur de l'aval vers l'amont.

13 - Sur les placers, le dimanche n'est a priori jamais travaillé.

14 - Pour illustration : « On aura une idée des conditions de transport des marchandises sur les fleuves guyanais par ce fait que le transport d'une drague appartenant au Syndicat Mana a nécessité près de 2.300 colis et l'emploi de 180 pirogues. On n'a aucune peine à s'imaginer les surprises désagréables que durent avoir les hommes chargés du montage de la drague ». (La Guyane française, in « La Dépêche coloniale illustrée », 15 janvier 1914). Cette drague fut mise en service en 1910 (Figure 9).

Figure 9



(A) La drague Flora lors de sa construction en Belgique. (B) Transport par pirogue des pièces de la drague Marguerite vers le placer Élysée. (C) Remontage de la drague Marguerite arrivée sur le placer Élysée. (D) La drague Danica en service en 1903 sur la crique Janvier (affluente de la crique Sparouine, bassin du Maroni). (E) La drague Suzanne en service en 1907 sur la crique Lézard (bassin de la Mana). (F) La drague Suzanne en 2013.

A, B, C, D, E source : BNF ; F © A. David

Figure 10



Drague du Syndicat Mana, au Placer Orion (Guyane Française)

La drague Mana n°1 creusant le lit majeur marécageux du placer Orion, à proximité de la Crique Lézard en 1910. Elle entame ses travaux depuis un bassin de lancement établi au sein du lit majeur (Schéma in Delvaux, 1911a) à gauche). Cette drague est évoquée par Paul Samary, gouverneur de Guyane, dans *La Vie Coloniale* (1<sup>er</sup> avril 1911) : « Quant à la drague du Syndicat Mana, elle est en utile fonctionnement. Cet outil qui pèse plus de 200 tonnes a été amené, par pièces détachées à plus de 180 kilomètres à l'intérieur des terres au moyen de simples canots. »

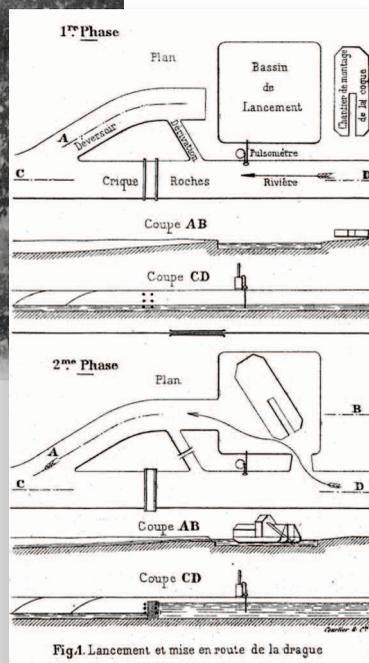


Fig.1. Lancement et mise en route de la drague

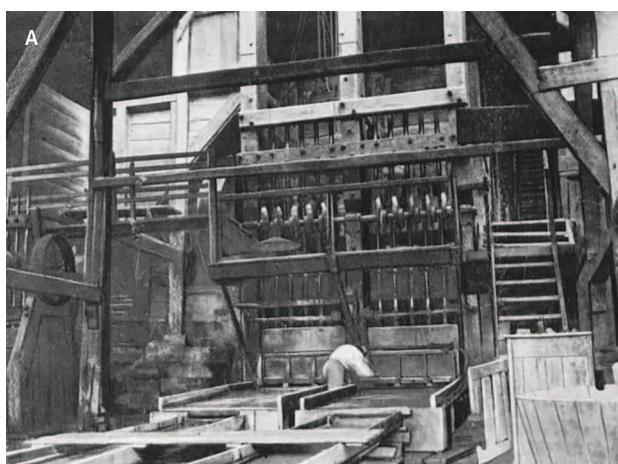
Figure 11



Nettoyage des souches encombrant le placer Élysée avant le passage de la drague (in Delvaux, 1911b).

D'autres éléments de mécanisation grâce à la vapeur ont également été introduits dans l'exploitation aurifère guyanaise. En 1897, la Société des gisements d'or de Saint-Élie finalise puis exploite une voie de chemin de fer de 32 km depuis le dégrad Saint Nazaire sur la crique Tigre pour mieux desservir ses zones d'exploitation (Figure 12A). D'autres chemins de fer alimentant l'activité minière furent établis sur une courte distance (Rostan, 2011) et de vastes projets de lignes ferroviaires pour développer l'activité minière furent imaginés dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sans jamais aboutir (Levat, 1898). En 1883, la même société de Saint-Élie avait déjà développé sur le placer d'Adieu-Vat une petite unité à vapeur de concassage et broyage (« moulins californiens ») des quartz aurifères afin de faciliter l'extraction des particules d'or (Viala, 1886). Une seconde machine équipera ce placer en 1895 (Figure 12B). Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les moteurs à explosion - qui résolvent en partie les problématiques d'accès à une source d'énergie continue et fiable (centrales à gazogènes, groupes électrogènes) – sont perfectionnés. Leur utilisation sur certains placers (et moyennant finances), permet bientôt une augmentation de la production et du rendement en facilitant l'accès à certains outils (pompes, scrapers, broyeurs, lances hydrauliques, etc.).

Figure 12

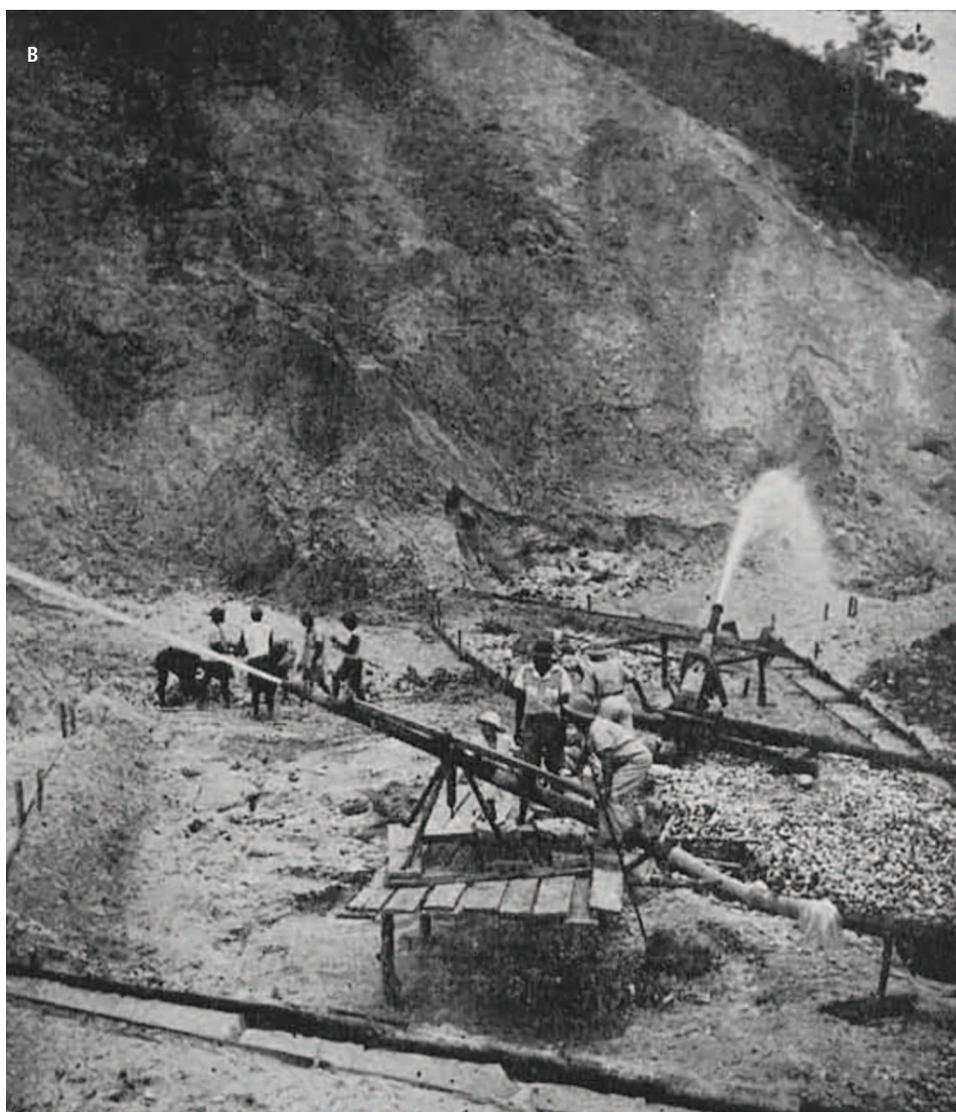


Exemple de mécanisation sur le placer d'Adieu-Vat (bassin du Sinnamary) : (A) utilisation de la vapeur pour alimenter une unité de concassage et (B) ouverture d'une ligne ferroviaire (in Casey, 1910).

Sur les exploitations alluvionnaires, de nombreuses améliorations mécaniques (vapeur, électricité, moteurs à explosion) furent proposées par différents ingénieurs à partir des années 1900. Il semble cependant que leur mise en œuvre et leur diffusion à large échelle furent fortement contrariées par la complexité structurelle des exploitations guyanaises : isolement et manque d'accessibilité (nécessaire à la mise en place comme à l'entretien), difficultés de fourniture en énergie, manque de pente des placers, mobilité des chantiers. À titre d'exemple, l'utilisation de lances monitor\*, alors qu'elle est avérée dès les années 1900 au Suriname et au Guyana (Dangoise & Pottereau, 1909 – Figure 13A), ne semble effective de manière industrielle en Guyane, qu'à la fin des années 1940 (Choubert, 1952 – Figure 13B)<sup>15</sup>.

15 - Certains auteurs évoquent toutefois l'utilisation de cet outil dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en Guyane comme Pétot (1993) : « Les anciennes sociétés, Saint Élie et Élysée entre autres, employèrent dès la fin du siècle dernier (XIX<sup>e</sup> siècle ; NDA), le monitoring, avec des appareils lourds et peu maniables. », ou Picot et al. (1995) : « C'est encore elle (La Société de Saint-Élie ; NDA) qui introduisit en 1896 la lance monitor\* pour l'abattage des éluvions ». Choubert (1952) fixe l'introduction de cette technique à Saint-Élie en 1948-1949.

Figure 13



(A) Carte postale datée de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle montrant l'utilisation de lances monitor en Guyane anglaise (Guyana). (B) Photographie d'une lance utilisée sur le placer Adieu-Vat au début des années 1950 (Choubert, 1952).



## 6 - Le déclin multifactoriel de l'activité : 1915-1974

Le manque d'optimisation de la production aurifère, qui ne tire pas de bénéfices réels de la mécanisation, couplé à un écrémage des placers, et à l'absence de nouvelles prospections, consacre le déclin de l'activité aurifère et clôt son âge d'or au début des années 1920 (Annexe 3), malgré un dernier petit rush en 1935 et 1936 sur l'Iracoubo, consécutif à la découverte d'une pépite de 3 kg (Pétot, 1993). En 60 années d'exploitation (1855-1915), la population en Guyane a été multipliée par 2,5, passant d'environ 20 000 à près de 50 000 habitants (Piantoni, 2008). Ceci est notamment le fait d'une forte immigration antillaise ayant accompagné les ruées successives vers les placers à partir de 1880. Jusqu'au début des années 1920, la Guyane comptait près de 10 000 travailleurs de l'or, soit  $\frac{1}{4}$  de la population.

Certains éléments contraignant le développement de l'activité aurifère ont déjà été évoqués (« bricole », accessibilité, douanes, etc.). Ils doivent être conjugués à six facteurs externes qui ont contribué, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, à accentuer son déclin.

1. En 1914, la Première Guerre mondiale et sa mobilisation générale sont à l'origine d'une diminution significative du nombre de mineurs français sur les flats guyanais, et sans renouvellement des effectifs, la population des orpailleurs (légaux et illégaux) périclité (Orru, 2001a) : ils sont moins de 4 000 à la fin des années 1930, 2 000 en 1948 et moins de 420 en 1961 (Esambert, 1964 ; Jolivet, 1982).
2. Le 6 juin 1930, dans un contexte marqué par la crise économique de 1929, un décret-loi instaure le territoire de l'Inini. C'est le premier texte qui réglemente administrativement l'intérieur du territoire guyanais. Auparavant, aucun texte officiel ne fait mention de l'administration de cet immense espace compris entre l'Oyapock et le Maroni (Figure 4), la Guyane étant limitée par les « Grands Bois » qui n'étaient soumis qu'au seul régime découlant de la réglementation minière (Jolivet, 1982). Cette création, que l'on peut interpréter comme une mainmise de l'État colonial sur le territoire guyanais et sur le circuit de l'économie aurifère, eut pour conséquence un accroissement de la rigueur administrative d'un espace difficilement contrôlable. L'échec de projets d'aménagement, couplé à la diminution du rendement des exploitations renforça encore l'exode des orpailleurs vers la frange littorale.
3. La Deuxième Guerre mondiale isole la Guyane et engendra d'importantes pénuries en matériaux, carburant et mercure, limitant drastiquement tout développement par la mécanisation des exploitations. Les circuits de fournitures en matériel et nourriture s'interrompent et forcent un repli vers le littoral de bon nombre d'orpailleurs (Strobel, 2019). La Société de Saint-Élie et Adieu-Vat est l'unique compagnie à reprendre son activité en 1944-1945.
4. Les accords de Bretton-Woods, ratifiés en 1944, fixent le prix de l'once d'or à un cours très bas (autour de 35\$), diminuant ainsi la rentabilité des exploitations dans un contexte, pourtant, de forte croissance économique (Trente Glorieuses). Picot et al. (1995) estiment que cette fixation fait perdre à l'or 60 % de sa valeur réelle entre 1940 et 1970.
5. La départementalisation du territoire guyanais, en application de la loi du 19 mars 1946, favorise le développement des services déconcentrés de l'État vers le littoral, qui polarise déjà l'ensemble des centres urbains, accroissant encore l'exode depuis l'intérieur du département. Cet exode est encore renforcé par le décret du 17 mars 1969 qui supprime le territoire de l'Inini et généralise le régime communal (Piantoni, 2008).

6. Le 15 février 1949, le Bureau minier guyanais (BMG)<sup>16</sup> est créé dans la lignée de la départementalisation. Il s'agit d'un organisme de recherche ayant pour vocation de promouvoir une activité minière industrielle et rationnelle auprès des sociétés privées. Comparable à une société d'État, le BMG a un rôle de « facilitateur ». Ses objectifs et son fonctionnement doivent toutefois bien être distingués du Service des Mines (ancien « Bureau Minier »), véritable service administratif de l'État en charge notamment de l'attribution des titres miniers et de la perception des redevances. Le BMG a besoin d'établir rapidement un état des lieux prospectif de la ressource aurifère et s'appuie pour cela sur la suppression des licences individuelles de seconde catégorie<sup>17</sup> d'une part et l'octroi au BMG de vastes concessions annulant les droits antérieurs des artisans d'autre part. Ces mesures entrent en vigueur dès 1950 et permettent dans le même temps au BMG de se procurer aisément une main d'œuvre par le recrutement d'anciens orpailleurs. Les travaux du BMG s'accompagnent ainsi de la disparition presque totale de l'orpaillage artisanal légal. Ils soulignent également, au regard des exploitations passées et de la faible probabilité de découverte de nouveaux gisements, l'extrême difficulté de rentabilité d'une exploitation de l'or peu industrialisée en Guyane (CNRS & ORSTOM, 1979).

Il faut ajouter à ces six paramètres les problèmes récurrents de gestion des petites structures d'orpaillage, ainsi qu'un manque certain d'encadrement technique pour les exploitations et les outils qu'elles mobilisent (Orru, 2001b). Par ailleurs, le temps consacré à l'activité minière a fortement diminué et devient même accessoire pour les orpailleurs qui - notamment du fait de leur isolement progressif - ont dû diversifier leurs activités (cultures vivrières et exploitation du bois notamment).

La production aurifère décline ainsi jusqu'en 1954 où un artefact de reprise de la production s'opère (de 1954 à 1962), sous l'impulsion quasi-unique de deux exploitations : l'une primaire, sur le gisement Sophie, par la Société Nouvelle de Saint-Élie et Adieu-Vat (surnommée « la Vieille Dame de la Guyane ») ; et l'autre alluvionnaire, sur la crique Boulanger, est menée par la Société du Génie Civil de la Guyane Française. Il s'agit de la première exploitation alluvionnaire totalement mécanisée (Pétot, 1993), mobilisant successivement deux draglines\* (Figure 14). Au-delà de ce bref sursaut, et accompagnant la diminution du nombre d'orpailleurs, la production aurifère va décroître progressivement jusqu'au milieu des années 1970, se trouvant même nulle en 1964 et 1965<sup>18</sup>.

Figure 14



Dragline Page (modèle 618) possédant un godet de près de 4 m<sup>3</sup>. Elle fut mise en service sur la crique Boulanger en 1956 puis abandonnée dès 1960 dans un contexte de cessation de l'activité (in Laperche et al., 2008).

16 - Le BMG intégrera en 1959 le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM), dans le cadre de la fusion des différents organismes miniers français.

17 - En 1934, le Conseil général avait obtenu la création pour les orpailleurs d'un permis individuel (dit « de seconde catégorie ») d'exploitation des placers situés en terrain domanial afin de redynamiser l'activité sur le territoire de l'Inini. Ces permis sont supprimés en 1948.

18 - En réponse notamment à l'arrêt des deux exploitations sur la crique Boulanger (en 1960) et sur le gisement Sophie (en 1963), qui « portaient » la production guyanaise.